

**Objet : Affaire n°26S0002 - Dispositif Ordonnance verte pour les femmes enceintes à Villeneuve d'Ascq - Lot n°2- Préparation et distribution hebdomadaire de paniers de légumes issus de l'agriculture biologique - Attribution de marché**

N° : VA\_DEC2026\_281  
Service : Marchés Publics

**Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2026\_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande publique,

**décidons**

De conclure le marché public « Dispositif Ordonnance verte pour les femmes enceintes à Villeneuve d'Ascq », pour le Lot n°2 – « Préparation et distribution hebdomadaire de paniers de légumes issus de l'agriculture biologique » avec la société LA FERME DU RECUEIL située à VILLENEUVE D'ASCQ (59491) pour un montant de 92 500,00 € HT maximum annuel.

**Imputation budgétaire : 2545**

Politique publique (domaine-action-activité) : 06.4.1 Santé

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mardi 28 avril 2026

Le Maire,  
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-223762-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mercredi 29 avril 2026